

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre à 20h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 18 novembre 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mme Deltruc de Boissy-l'Aillerie, M. Bechet de Brignancourt, M. Visbecq de Clery-en-Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teillard de Condécourt, Mme Duchêne de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard et Mme Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour du Bellay-en-Vexin, Mme Lucas de Marines, Mme Perouelle de Nucourt, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Plesse d'Us, M. Madi de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Vendassi d'Arthies, M. Caurette de Chaussy, M. Dumas de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte ;

DELEGUES EXCUSES :

M. Bru de Berville (ccvc), Mme George de Brignancourt (ccvc), Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mourgue de Montgeroult (ccvc), Mme Lourtial de Vigny (ccvc), Mmes Cheriot et Marandet de Wy dit Joli Village (ccvvs) ;

COMMUNES NON REPRÉSENTÉES :

Bréançon (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne Frémécourt (ccvc), Frémécourt (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Haulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Sagy (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin.

1 POUVOIR DONNÉ : Mme Morgue de Longuesse à Mme Sorel

Au total, 24 maires ou délégués sont présents, représentant 25 des 43 communes adhérentes, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h10

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

DM 1 - Reprise exceptionnelle d'une partie de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1, L.1612-14 et R.2321-2 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 2025 02-05 du 13 février 2025 ;

Vu l'excédent d'investissement constaté au CFU 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

Vu la vente du bâtiment de Vigny, ayant généré une recette exceptionnelle d'investissement intégrée à l'excédent d'investissement ;

Vu la demande de la Présidente du SI conservatoire, en date du 11 avril 2025, faite conjointement auprès du préfet et de la Direction départementale des finances publiques du Val d'Oise

Vu la réponse de Monsieur le Préfet en date du 8 octobre accordant un **accord partiel**, strictement limité au montant correspondant au **déficit du Compte Financier Unique (CFU) 2024** ;

Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) émis dans les mêmes conditions ;

Considérant que l'excédent d'investissement issu notamment de la vente du bâtiment de Vigny permet d'envisager ce transfert exceptionnel ;

Considérant que le préfet a accepté l'opération uniquement à hauteur du déficit constaté au **CFU 2024**, soit **21 458,14 €** ;

Considérant que cette reprise exceptionnelle permet de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement, sans compromettre la poursuite des investissements ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical :

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 095-200076222-20251125-20251101-BF

Article 1 – Autorise la reprise exceptionnelle

Le Conseil syndical approuve la reprise, en section de fonctionnement, d'un montant de : 21 458,14 €, correspondant au **déficit du CFU 2024** prélevé sur l'excédent d'investissement comprenant notamment le produit de la vente du bâtiment de Vigny.

Cette reprise exceptionnelle est réalisée conformément à l'accord partiel du Préfet et à l'avis favorable de la DDFIP.

Article 2 – Décision Modificative

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 64111 : Rémunération principale titulaires		21 458,14 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		21 458,14 €		
R 777 : Rec... subv inv transférées cpte résultat				21 458,14 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sectio				21 458,14 €
Total		21 458,14 €		21 458,14 €
INVESTISSEMENT				
D 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		21 458,14 €		
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sectio		21 458,14 €		
D 21828 : Autres matériels de transport	21 458,14 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	21 458,14 €			
Total	21 458,14 €	21 458,14 €		
Total Général		21 458,14 €		21 458,14 €

Article 3 – Équilibre budgétaire

Cette décision modificative respecte les règles d'équilibre budgétaire prévues à l'article L.1612-1 du CGCT.

Article 4 – Exécution

La présidente est chargée :

- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité,
- d'effectuer les opérations comptables correspondantes,
- et de mettre en œuvre la décision en lien avec les services de la DDFIP.

PJ : pages de signatures

Fait à Marines, le 25 novembre 2025

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,

Le 25 novembre 2025

*La Présidente,
Catherine Carpentier*

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice : 43
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : Contre Pour
 Date de convocation : 18/11/2025

L'an , le , le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mme Carpentier Catherine, Présidente.

Objet :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 64111 : Rémunération principale titulaires		21 458,14 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		21 458,14 €		
R 777 : Rec... subv inv transférées cpte résult				21 458,14 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sectio				21 458,14 €
Total		21 458,14 €		21 458,14 €
INVESTISSEMENT				
D 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		21 458,14 €		
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sectio		21 458,14 €		
D 21828 : Autres matériels de transport	21 458,14 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	21 458,14 €			
Total	21 458,14 €	21 458,14 €		
Total Général		21 458,14 €		21 458,14 €

Signataires :

Ableiges

Ambleville

Arthies

Avernes

Berville

Boissy l'Aillerie

Bréançon

Brignancourt

Chars

Chaussy

Cléry en Vexin

Commeny

Condécourt

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

Cormeilles en Vexin

Coucelles sur Viosne

Frémainville

Frémécourt

Genainville

Grisy les plâtres

Guiry en Vexin

Haravilliers

Le Bellay en Vexin

Le Heaulme

Le Perchay

Longuesse

Magny en Vexin

Marines

Maudetour

Montgeroult

Moussy

Neuilly en Vexin

Nucourt

Omerville

Sagy

Saint Clair sur Epte

Saint Gervais

Santeuil

Seraincourt

Théméricourt

Theuville

Us

Vigny

Wy Dit Joli Village

Certifié exécutoire par Mme Carpentier Catherine, Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A. Marines, le 25/11/25

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Présidente

CONSERVATOIRE DU VEXIN

2 Bd Gambetta

95640 MARINES



Tel : 01 30 39 20 65